



LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AU FEMMES

Les peines encourues et les contacts dans la Somme

VIOLENCES FEMMES INFO
APPELEZ LE
3919*

*Appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe.

Les principales qualifications pénales et les peines encourues

■ Violences ayant entraîné une incapacité totale de travail (ITT) supérieure à 8 jours, par le conjoint ou le concubin de la victime ou le partenaire lié à la victime par un PACS

Art.222-12 6° et 14° - 5 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende.

■ Violences ayant entraîné une ITT inférieure ou égale à 8 jours, ou sans aucune ITT, par le conjoint ou le concubin de la victime ou le partenaire lié à la victime par un PACS

Art.222-13 6° et 14° - 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende.

■ Violences habituelles ayant entraîné une ITT inférieure ou égale à 8 jours, jusqu'au décès, sur les personnes vulnérables du fait de l'état de grossesse

Art.222-14 - Entre 5 ans et 30 ans d'emprisonnement et de 75 000 € à 150 000 € d'amende.

■ Appels téléphoniques malveillants réitérés, envois réitérés de messages malveillants émis par la voie des communications téléphoniques ou agressions sonores en vue de troubler la tranquillité d'autrui

Art.222-16 - 1 an d'emprisonnement et 15 000 € d'amende.

■ Menaces sous condition, ou réitérée ou matérialisée de commettre un crime ou un délit, menace de mort sous condition, ou réitérée ou matérialisée de commettre un crime ou un délit, menace ou acte d'intimidation envers une victime en vue de la déterminer à ne pas porter plainte ou à se rétracter.

Art.222-17 - 222-18 - 434-5 - Entre 6 mois et 5 ans d'emprisonnement et de 7 500 € à 75 000 € d'amende.

■ Harcèlement d'une personne par des propos ou comportements répétés ayant engendré une dégradation de ses conditions de vie se traduisant par une altération de sa santé physique ou mentale.

Art. 222-33-2-2 - de 1 an à 3 ans d'emprisonnement et de 15 000 € à 45 000 € d'amende selon l'ITT, la qualité de la personne victime et l'utilisation ou non d'un service de communication au public en ligne.

■ Harcèlement du conjoint ou du concubin ou du partenaire lié par un PACS par des propos ou comportements répétés ayant engendré une dégradation de ses conditions de vie se traduisant par une altération de sa santé physique ou mentale

Art. 222-33-2-1 - de 3 ans à 5 ans d'emprisonnement et de 45 000 € à 75 000 € d'amende selon l'ITT.

■ Harcèlement sexuel d'une personne de façon répétée par des propos ou comportements à connotation sexuelle qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante

Art. 222-33 de 2 à 3 ans d'emprisonnement et de 30.000 à 45.000 € d'amende.

Les principales qualifications pénales et les peines encourues

■ Agressions sexuelles autres que le viol commises par le conjoint ou le concubin de la victime ou le partenaire lié à la victime par un PACS

Art. 222-28 7° - 7 ans d'emprisonnement et 100 000 € d'amende

■ Tortures et actes de barbarie par le conjoint ou le concubin de la victime ou le partenaire lié à la victime par un PACS

Art. 222-3 6° - 20 ans de réclusion criminelle.

■ Violences ayant entraîné la mort sans intention de la donner par le conjoint ou le concubin de la victime ou le partenaire lié à la victime par un PACS

Art.222-8 6° - 20 ans de réclusion criminelle

■ Viol commis par le conjoint ou le concubin ou le partenaire lié à la victime par un PACS

Art.222-24 11° - 20 ans de réclusion criminelle

■ Viol ayant entraîné la mort de la victime

Art.222-25 - 30 ans de réclusion criminelle

■ Viol précédé, accompagné ou suivi de tortures ou d'actes de barbarie

Art.222-26 - Réclusion criminelle à perpétuité

■ Arrestation, enlèvement, détention ou séquestration supérieure à 7 jours ou précédé d'une libération volontaire avant le septième jour

Art.224-1 - De 5 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende à 20 ans de réclusion criminelle

■ Meurtre par le conjoint ou le concubin de la victime ou le partenaire lié à la victime par un PACS

Art.221-4 9° - Réclusion criminelle à perpétuité

L'article 132-80 du Code Pénal prévoit que la circonstance aggravante liée à la qualité de conjoint, de concubin ou de partenaire lié à la victime par un PACS est également applicable à l'ancien conjoint, concubin ou pacsé quand l'infraction a été commise en raison des relations passées.

La loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les hommes et les femmes a consacré la possibilité d'obliger judiciairement les auteurs à suivre des stages de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple. Elle lutte contre les stéréotypes sexistes et a généralisé le **"Téléphone Grave Danger"** qui est un téléphone d'alerte géolocalisable pouvant être attribué à une victime avec son accord par le procureur de la République quand le conjoint a une interdiction judiciaire de contact (**article 41-3-1** du Code de Procédure Pénale).

**Vous venez de subir des violences de votre conjoint
ou de votre compagnon : C'est une infraction pénale**

Vous vous rendez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie

Commissariat central de police d'Amiens

- Hôtel de Police : 11 rue du Marché-Lanselles, BP 2721 - 80027 Amiens Cedex 1

Tél : 03 22 71 53 00

Une assistante sociale et une psychologue sont à l'écoute des victimes

- Bureau de police du Pigeonnier : 5 rue Guynemer 80000 Amiens

Tél : 03 22 66 34 00

- Bureau de police Fiquet, place Alphonse-Fiquet 80000 Amiens

Tél : 03 22 22 31 90

- Bureau de police Etouvie : Place de Bourgogne 80000 Amiens

Tél : 03 22 69 24 70

- Bureau de police Ferry : 25 chaussée Jules-Ferry 80000 Amiens

Tél : 03 22 50 22 90

- Bureau de police Salouël : 24 route de Normandie 80480 Salouël

Tél : 03 22 33 24 40

Commissariat de police d'Abbeville

36-38 rue Boucher-de-Perthes

80103 Abbeville

Une assistante sociale est à l'écoute des victimes

Tél : 03 22 25 28 20

Les brigades de gendarmerie de la Somme

- Abbeville (80100) 31 av. du Général-Leclerc **Tél :** 03 22 24 29 90
- Acheux-en-Amiénois (80560) 47 rue de Léalvillers **Tél :** 03 22 76 72 17
- Ailly-le-Haut-Clocher (80690) 42 rue de la Poste **Tél :** 03 22 19 33 17
- Ailly-sur-Noye (80250) Rue de Bourgogne **Tél :** 03 22 42 47 17
- Airaines (80270) 4 rue des Trépassés **Tél :** 03 22 29 67 17
- Albert (80300) 2 rue de la Libération **Tél :** 03 22 64 13 17
- Ault (80460) 66 av. du Général-Leclerc **Tél :** 03 22 60 11 17
- Beauval (80630) 16 route nationale **Tél :** 03 22 32 35 17
- Bernaville (80370) 1 rue de Canaples **Tél :** 03 22 32 32 17
- Bray-sur-Somme (80340) 13 bis av. Georges-Duhamel **Tél :** 03 22 74 49 17
- Chaulnes (80320) 7 rue Ernest-Boitel **Tél :** 03 22 86 30 17
- Conty (80160) rue Henry-Dunant **Tél :** 03 22 41 62 17
- Corbie (80800) 86 rue Gambetta **Tél :** 03 22 96 31 17
- Crécy-en-Ponthieu (80150) route de Rue **Tél :** 03 22 23 77 17
- Domart-en-Ponthieu(80620) 22 rue de l'Étang **Tél :** 03 22 54 62 17
- Doullens (80600) 27 av. du Maréchal-Foch **Tél :** 03 22 77 02 64
- Flixecourt (80420) rue de Vignacourt **Tél :** 03 22 39 45 17
- Friville-Escarbotin (80130) 71 rue Lucien-Desenclos **Tél :** 03 22 61 63 17
- Gamaches (80220) rue Antonin-Gombert **Tél :** 03 22 61 64 17
- Hallencourt (80490) 19 rue Louis-Deneux **Tél :** 03 22 27 31 17
- Ham (80400) 2 rue de Verdun **Tél :** 03 22 98 34 17
- Hornoy-le-Bourg (80640) 5 rue d'Aumale **Tél :** 03 22 90 36 17
- Montdidier (80500) 7 rue Pasteur **Tél :** 03 22 37 53 17
- Moreuil (80110) 88 bis rue Card-Mercier **Tél :** 03 22 22 51 17
- Nesle (80190) 11 rue Charles-de-Gaulle **Tél :** 03 22 94 47 17
- Novion-en-Ponthieu (80860) 110 route Nationale **Tél :** 03 22 23 15 17
- Oisemont (80140) 27 bis rue Roger-Salengro **Tél :** 03 22 25 36 17
- Péronne (80200) 97 av. des Australiens **Tél :** 03 22 85 35 17
- Picquigny (80310) 351 rue Jean-Choquet **Tél :** 03 22 39 40 17
- Poix-de-Picardie (80290) 5 rue de Ménesvillers **Tél :** 03 22 90 38 17
- Roisel (80240) rue de Cambrai **Tél :** 03 22 86 45 17
- Rosières-en-Santerre (80170) 52 rue Jean-Jaurès **Tél :** 03 22 37 51 17
- Roye (80700) rue de Goyencourt **Tél :** 03 22 87 73 17
- Rue (80120) route d'Abbeville **Tél :** 03 22 25 46 17
- Saint-Saulieu (80160) 80 route nationale **Tél :** 03 22 42 40 17
- Saint-Valéry-sur-Somme (80230) rue du Chantier **Tél :** 03 22 60 12 17
- Villers-Bocage (80260) 32 rue Neuve **Tél :** 03 22 93 57 17
- Villers-Bretonneux (80800) 81 bis route d' Amiens **Tél :** 03 22 96 38 17

■ **Sur réquisition des enquêteurs ou à défaut, à votre initiative, vos traumatismes physiques ou psychologiques peuvent être constatés. Appelez le 15**

Services d'accueil des urgences :

- **CHU Amiens-Picardie** – Site sud **Tél :** 03 22 08 80 00
80054 Amiens cedex 1
Accès par la route de Rouen, Rond point Nord

Urgences gynécologiques et obstétricales **Tél :** 03 22 08 74 70
Urgences adultes **Tél :** 03 22 08 79 36
Urgences ophtalmologiques (de 8h à 16h) **Tél :** 03 22 82 42 82
Tél : 03 22 08 92 05
En dehors de ces horaires et le week end : **Tél :** 03 22 08 80 00
- **Clinique Victor Pauchet** **Tél :** 03.22.33.70.00
2 avenue de l'Irlande – 80094 Amiens Cedex 03
- **Polyclinique de Picardie** **Tél :** 03 22 33 33 33
49 rue Alexandre Dumas – 80000 Amiens
- **Centre hospitalier d'Abbeville :** **Tél :** 03 22 25 53 66
43 rue de l'Isle - 80142 Abbeville Cedex
- **Centre hospitalier de Doullens :** **Tél :** 03.22.32.33.90
Rue de Routequeue - 80600 Doullens
- **Centre hospitalier de Montdidier** **Tél :** 03 22 78 70 18
25 avenue Amand-de-Vienne - 80500 Montdidier

➤ Centre hospitalier de Peronne

place du Jeu-de-Paume - 80201 Péronne Cedex

Tél : 03 22 83 60 96

Pour établir un certificat médical :

Vous pouvez le demander à votre médecin traitant ou au service de médecine légale :
La consultation de médecine légale se réalise uniquement sur réquisition de la police ou de la gendarmerie.

CHU Amiens-Picardie - site sud 80054 Amiens cedex 1

Accès par la route de Rouen, Rond point Nord.

Tél : 03 22 08 77 50

Pour consulter un Centres de Planification :

conseil conjugal et familial, consultation médicale

Service de protection maternelle et infantile du Conseil général de la Somme

Tél : 03 22 97 22 81.

(Pour connaître le plus proche de chez vous) ou Territoires d'action sociale
(voir adresses page 9).

Vous décidez de rester dans le logement conjugal (mariée, pacsée, en concubinage)

Des mesures d'éloignement peuvent être prises contre les auteurs de violences :

- dans le cadre de poursuites pénales contre l'auteur ordonnées par le procureur de la République suite à une plainte déposée auprès de la police ou de la gendarmerie.

- dans le cadre d'une ordonnance de protection prise par le Juge aux Affaires Familiales, saisi par la personne en danger par requête déposée au greffe des affaires familiales, si le Juge estime qu'il existe des raisons sérieuses de considérer comme vraisemblable la commission des faits de violences allégués et le danger auquel la victime ou un ou plusieurs enfants sont exposés

(article 515-9 à 515-13 du Code Civil).

Tribunal de Grande Instance, 14 rue Robert de Luzarches BP 2722 80027 Amiens cedex

Tél : 03-22-82-35-00

Greffe du juge aux affaires familiales, Tribunal de Grande Instance d'Amiens,
rue Pierre Dubois, 80000 Amiens.

Vous décidez de quitter le logement familial

➤ Vous n'avez pas d'autre possibilité de logement

Appelez le **115** pour un hébergement d'urgence

Toute orientation des femmes victimes de violences, sans exception, vers une structure d'hébergement ou de logement adapté doit passer par le service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) :

Permanence téléphonique : **115** (appel gratuit 24H/24 et 7j/7)

Pour accéder au logement social, vous devez vous rapprocher auprès des bailleurs sociaux du département. Une aide dans les démarches peut être apportée par l'assistance sociale du secteur proche de votre domicile.

Vous avez un emploi et devez le quitter parce que vous déménagez pour fuir les violences

■ Vous pouvez vous inscrire à Pôle emploi en téléphonant au **3949**. Un interlocuteur vous renseignera sur les démarches à effectuer et vous fixera un rendez-vous avec un conseiller dans une agence dont dépend votre domicile.

■ Vous pouvez également vous préinscrire en ligne sur www.pole-emploi.fr. Vous découvrirez sur ce site l'ensemble des offres de services de Pôle emploi.

■ Vous pouvez aussi contacter le Bureau d'accompagnement Individualisé vers l'Emploi (BAIE)

au Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles de la Somme
50, rue Riolan — 80000 Amiens - **Tél** : 03 22 22 01 94

Vous êtes sans ressources. Selon votre âge et votre situation familiale

Vous avez besoin d'être aidé : vous pouvez contacter le centre médico-social pour être accompagné et soutenu dans vos démarches.

Territoires d'action sociale du conseil départemental de la Somme.

- **Abbeville Vimeu vert**
3 rue de l'Hôtel-Dieu – 80100 Abbeville **Tél :** 03 60 03 41 50
- **Ponthieu - Marquenterre**
54 route Nationale - 80860 Nouvion-en-Ponthieu **Tél :** 03 60 03 41 00
- **Vimeu littoral**
23 rue Pasteur - 80130 Friville-Escarbotin **Tél :** 03 60 03 42 00
- **Amiens Nord Est** - Siège de Territoire
7 rue Anne Franck - Bât. O - 80136 Rivery **Tél :** 03.60.03.46.00
- **Amiens Ouest** - Siège de Territoire
Bd du port - Aile St-Roch- 1^{er} étage BP 32615
80026 Amiens Cedex 1 **Tél :** 03.22.97.24.21
- **Amiens Sud** - Siège de Territoire
25 rue Riolan - 80000 Amiens **Tél :** 03.60.03.48.00
- **Les Cinq Cantons** - Siège de Territoire
1 rue Ferdinand Beaumont - 80290 Poix-de-Picardie **Tél :** 03.60.03.42.50
- **Villers Bocage - Corbie - Boves** - Siège de Territoire
6 rue du Quai - 80800 Corbie **Tél :** 03.60.03.49.00
- **Val d'Authie - Val de Nièvre** - Siège de Territoire
18 rue de Routequeue 80600 Doullens **Tél :** 03.60.03.43.50
- **Montdidier Santerre** - Siège de Territoire
Chemin du Tour de Ville B.P. 121 - 80500 Montdidier **Tél :** 03.60.03.45.00
- **Région d'Albert** - Siège de Territoire
8 rue Pasteur - 80300 Albert **Tél :** 03.60.03.47.00
- **Haute Somme** - Siège de Territoire
20 place du Jeu de Paume - B.P. 50021 - 80201 Péronne Cedex **Tél :** 03.60.03.47.50

Vous pouvez percevoir le revenu de solidarité active (RSA)

en vous adressant à la Caisse d'allocations familiales de votre domicile.

- Caisse d'allocations familiales de la Somme

9 bd Maignan-Larivière - 80022 Amiens cedex 9

Tél : 0.810.25.80.10

- Mutualité sociale agricole de Picardie

Rue de l'île-mystérieuse - 80440 Boves

Tél : 03.22.82.62.62

Service d'accueil d'urgence (S.A.U.)

Service social de l'UDAUS 80 - 6, bd Carnot - 80000 Amiens

115 (appel gratuit)

AGENA - SOS violences vie privée : Accueil de jour

Tél : 03 22 52 09 52

Mail : accueildejour-agena@orange.fr

Amiens : 5 rue Georges Guynemer

Tél : 03 22 52 09 52

Abbeville : 6 rue du Chevalier de la Barre (locaux du CIDFF)

Tél : 03 22 22 01 94

Péronne : 50 rue Saint Fursy (locaux de l'APAP)

Tél : 03 22 22 22 40

Equipe mobile d'écoute et d'intervention sur le département

Tél : 03 22 52 09 52

Accompagnement psychologique des personnes victimes
et auteurs de violences conjugales/intrafamiliales :

Tél : 03 22 44 28 39

Ligne administrative :

Fax: 03 22 52 41 85

Tél : 03 22 44 28 39

Mail : agena.sosviolencesvieprivee@orange.fr

Site : www.agena.org

Centre d'information sur les droits des femmes et des familles de la Somme

CIDFF 80

Siège : 50 rue Riolan - 2^{ème} étage - 80000 Amiens

Tél : 03 22 22 01 94

Mail : cidf80@wanadoo.fr

Site : www.cidff80.org

Antenne d'Abbeville

6 rue du Chevalier de la Barre - 80100 Abbeville

Tél : 03 22 31 26 31

Antenne téléphonique départementale d'accès aux droits

Tél : 03 22 45 03 51

Permanences décentralisées sur le département

Autres adresses utiles

Maison de la Justice et du Droit

rue Léo-Lagrange - 80000 Amiens

Tél : 03 22 22 29 90

Ordre des Avocats

21, Square Jules Bocquet, 80000 Amiens

Tél : 03 22 92 31 52

Mail : ordre-avocats-amiens@wanadoo.fr

Site : www.barreau-amiens.avocat.fr

Bureau d'aide juridictionnelle (section administrative)

Tél : 03 22 82 35 00

Bureau d'aide aux victimes

Tél : 03 60 12 77 00

Tribunal de grande instance d'Amiens

14 rue Robert de Luzarches - 80027 Amiens Cedex

ADAVEM 80

Tél : 03 60 12 77 00

Actions départementales d'aide aux victimes
et de médiation de la Somme (Sur RDV)

Mail : Adavem80@aylf.asso.fr

Conseil général de la Somme

Tél : 03 22 71 80 80

Centre administratif départemental - Bd du Port - BP 32615
80026 Amiens Cedex 1

Service pénitentiaire d'insertion et de probation de la Somme

20/46 avenue de la défense passive - 80136 Rivery

Tél : 03 64 51 30 40

Agence régionale de santé Picardie

52 rue Daire - 80037 Amiens Cedex

Tél : 03 22 97 09 70

Numéros d'urgence

SAMU	15
Police secours	17
Pompiers	18
SAMU social « ASUR » (service mobile Amiens Tous les soirs de 18H30 à 3H30)	115

SOS VIOLENCES VIE PRIVÉE

Tél : 03 22 52 09 52

Contacts sur le territoire national

Numéro national de lutte contre les violences conjugales

39 19 (coût d'un appel local)

Du lundi au samedi de 8h à 22h, les jours fériés de 10h à 20h

Antenne gérée par la Fédération Nationale Solidarité Femmes

SOS Viols femmes **0 800 05 95 95** (appel gratuit et anonyme)

Du lundi au vendredi de 10 h à 19 h,

Antenne gérée par le Collectif Féministe Contre le Viol : www.cfcv.asso.fr

Allô enfance maltraitée **119** (appel gratuit)

7 jours/7 - 24h/24h

Fil Santé Jeunes **0800 235 236** (appel gratuit)

7 jours/7, de 8h à minuit

Numéro national contre la maltraitance des personnes âgées et des personnes handicapées **39 77** (coût d'un appel local)

du lundi au vendredi, de 9h à 19h

INAVEM – Institut National d'Aide aux Victimes et de Médiation

08 VICTIMES ou **08 842 846 37** (coût d'un appel local)

Tous les jours, de 9h à 21h

Tél : 01 41 83 42 00

1, rue du Pré Saint-Gervais 93691 Pantin Cedex

Fax : 01 41 83 42 24

Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité dans la Somme

Direction départementale de la cohésion sociale

3 boulevard Guyencourt - 80027 Amiens Cedex 1

Tél. : 03 22 50 23 19 - Fax. : 03 22 50 23 65 -

Mail : seelabaye.appa@somme.gouv.fr

Document téléchargeable : somme.gouv.fr/Politiques_publicques/Solidarite-et-cohesion-sociale/Egalite-entre-les-hommes-et-les-femmes/Lutte-contre-les-violences-faites-aux-femmes